



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 4 AVRIL 2016

Présents : M. Christian BATAILLY, Mme Eliane CEYZERIAT, M. Jérôme BLANCHARD, Mme Caroline OLIVIER, M. Eric MORETTE, Mme Mireille FOURNIER, Mme Marie DRUET, M. Jean-Claude ROSSEL, M. André ROJO, Mme Delphine ANDRE, Mme Valérie BOUSQUET Mme Valérie REVY, M. Xavier BUTTARD

Excusés : M. Bernard MAROQUENNE a donné pouvoir à M. Christian BATAILLY
Mme Sandrine LAMARD a donné pouvoir à Mme Caroline OLIVIER

Absents : M. Jean-Luc ORSET, M. Michel BULLIFFON, Mme Janine GRUMOD, Mme Maryline LEDOUX.

M. Eric MORETTE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 30 et rappelle l'ordre du jour.

En premier lieu, il porte à la connaissance de l'assemblée un communiqué reçu par courriel ce jour à 17h41 des membres de la liste d'opposition « St Jean à venir... » :

« Réuni ce Samedi 2 Avril, le groupe d'opposition municipale "St Jean à venir..." a décidé de ne pas siéger à la séance du Conseil Municipal de ce lundi pour marquer son profond désaccord sur le mode de fonctionnement mis en place par le Maire.

En effet, alors que les membres de notre Groupe avaient annoncé dès l'installation du nouveau Conseil Municipal leur intention d'exercer une opposition constructive et d'agir dans l'intérêt général, ils se doivent de constater une fois de plus que la méthode de gouvernance mise en place depuis 2014 rend très difficile l'exercice de leur mandat.

Dernier exemple en date qui motive notre décision de ne pas siéger ce lundi : les documents de préparation des budgets 2016 n'ont été communiqués à notre groupe que ce vendredi dans la journée, et ce après deux relances de notre part et alors qu'une commission des Finances a eu lieu le lundi 21 Mars. De plus, les membres de notre Groupe regrettent vivement que leurs prises de position en séances de Conseil soient traitées la plupart du temps avec dédain et ironie, voire parfois avec mépris.

Néanmoins, le groupe "St Jean à venir.." renouvelle son souhait d'une gouvernance tenant compte des sensibilités des uns et des autres malgré les désaccords, respectant ainsi le vote de l'ensemble des habitants de SAINT JEAN. »

Monsieur le Maire précise qu'en 2014, 2015 et 2016, aucun membre du groupe d'opposition n'a été présent aux réunions de la commission finances :

« On ne peut pas pratiquer la politique de la « chaise vide » et reprocher le manque d'information que l'on ne vient pas chercher !

Le groupe « St. Jean à Venir » est systématiquement absent aux réunions de la Commission finances. Aucune participation depuis avril 2014 ; Il en est de même pour son chef de file absent du débat municipal avec zéro présence (Commissions et conseils Municipaux).

Dès lors que l'ordre du jour des Conseils est publié, soit 5 jours avant leurs réunions, tous les dossiers sont tenus à disposition des élus et consultables en Mairie. Si des élus ne viennent pas, ce n'est pas mon problème ! Je rappelle que sous l'ancienne mandature, les dossiers étaient mis à la connaissance des élus le soir même du Conseil Municipal...

Pendant les séances, les débats sont libres et chacun peut prendre la parole selon son souhait et sa volonté. Le groupe minoritaire a même dépassé ses prérogatives lors du précédent Conseil dédié au vote du compte administratif. Le Maire ne pouvant participer à ce vote, quitte temporairement l'assemblée. Alors que cette séquence est uniquement réservée au vote, le groupe « St Jean à venir » a exprimé longuement, pendant mon absence, son avis défavorable envers la gestion municipale. C'est son droit, mais je désapprouve cette méthode éloignée de la bienséance car elle ne permet pas au Maire d'exercer son droit de réponse. Je suis pour la liberté de parole qu'à la condition qu'elle se partage ».

Puis il explique qu'il souhaite rajouter un point non inscrit à l'ordre du jour concernant un projet de partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA).

Modification du tableau du Conseil Municipal

Monsieur le Maire explique que Monsieur Antoine ADIN, conseiller municipal, a démissionné pour des raisons professionnelles qui lui imposent une indisponibilité croissante pour exercer cette fonction. Il le remercie de son honnêteté et de son respect de la municipalité. Il remercie également Monsieur Xavier BUTTARD d'avoir accepté de faire partie de l'équipe municipale et lui souhaite la bienvenue.

Il convient de remplacer Monsieur Antoine ADIN dans les différentes commissions de travail dont il était membre et dans les organismes extérieurs dont il était le représentant.

Il est proposé que Monsieur Xavier BUTTARD soit membre de la commission d'urbanisme, de la commission des bâtiments communaux, de la commission voirie et réseaux, de la commission communication ainsi que de la commission forêts et aménagement foncier.

Il est également proposé que Monsieur Xavier BUTTARD devienne suppléant de Monsieur Jean-Claude ROSSEL dans sa fonction de correspondant Défense.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte ces propositions à l'unanimité des membres présents et représentés.

Convention de partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA) pour la Maîtrise des consommations d'énergie et d'électricité sur le patrimoine communal

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de sa mission d'accompagnement des communes dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, le SIEA a constaté, dans la majorité des communes de l'Ain, une augmentation continue des consommations d'électricité pour l'éclairage public et les bâtiments communaux.

Aussi, suite à la visite des bâtiments communaux, le Syndicat propose à la commune la signature d'une convention ayant pour objectif d'engager un programme d'actions fort permettant de réduire durablement les consommations énergétiques de la commune.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention qui définit les modalités des engagements réciproques entre la commune et le SIEA. Il est précisé que les travaux sont pris en charge par le SIEA.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer, pour une durée de 5 ans, la convention de partenariat à intervenir entre la commune et le SIEA pour la maîtrise des consommations d'électricité et d'énergie sur le patrimoine communal.

Vote des taux d'imposition 2016

Monsieur le Maire rappelle la baisse, encore cette année 2016, de la Dotation Globale de Fonctionnement. Afin de pouvoir financer les investissements inscrits au budget et ne pas sur endetter la commune, il est apparu nécessaire de prévoir une hausse modérée des taux des impôts. Différents scénaris de variation des taux ont été étudiés en commission « finances » et il a été retenu de proposer à l'assemblée d'augmenter de 0.75 % les taux de la TH et de de la TFB et de la TFNB, selon le détail ci-après :

VOTE DES TAUX 2016 (BASES PROVISOIRES)

	Bases prévisionnelles	Taux N	Produit	Taux moyens	Taux moyens
	2016	2016	en €	2015 niveau départemental	2015 niveau national
TH	2 257 000,00	11.05%	249 398,50 €	18,58%	24.19%
TFB	2 275 000,00	12.80%	291 200,00 €	14,87%	20,52%
TFNB	38 200,00	41.95%	16024.90 €	47,68%	49.15%
TP					
			556 623.40 €		

Cette décision représente une hausse équivalente à environ 2 € sur l'année par habitant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal vote les taux communaux ci-dessus présentés.

Affectation des résultats 2015 et vote des budgets 2016

Monsieur le Maire rappelle les résultats des différents comptes administratifs 2015, puis il donne la parole à Madame Eliane CEYZERIAT, adjoint chargée des finances, pour présenter les différents chapitres de chaque budget:

BUDGET ANNEXE « BATIMENT COMMUNAL - ROUTE DE LYON » :

Le compte administratif 2015 fait état :

- d'un excédent cumulé de fonctionnement de 14 244.61 €
- d'un déficit cumulé d'investissement de 10 739.42 €

Il est proposé les reports suivants :

- affectation à la section d'investissement (1068) de 14 244.61 €,
- report à la section d'investissement (001) 10 739.42 €

Examiné en commission des finances, ce projet de budget s'établit à l'équilibre de la manière suivante :

Exploitation :	* Dépenses :	13 397.59 €
	* Recettes :	13 397.59 €

Investissement :	* Dépenses :	17 510.18 €
	* Recettes :	17 510.18 €

Une subvention du budget communal sera versée pour combler le déficit d'investissement.

Monsieur le Maire explique qu'un emprunt est en cours jusqu'en 2039 sur ce budget. La Municipalité s'interroge sur la future destination du 1^{er} étage de ce bâtiment qui n'est actuellement pas en état d'être loué et nécessiterait des travaux à financer par un nouvel emprunt.

Après avoir examiné chacun des chapitres, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, l'affectation des résultats 2015 et le projet de budget annexe 2016 « bâtiment communal », situé route de Lyon, tels que présentés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE :

Le compte administratif 2015 fait apparaître :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 22 054.27 €,
- un déficit cumulé d'investissement de 26 883.70 €

Ces résultats seront reportés sur le budget 2016. Il est rappelé le fonctionnement autonome de l'automne dernier. Les recettes de fonctionnement de ce budget seront donc moins élevées et les frais fixes à la seule charge de la commune. Monsieur le Maire souligne que l'annuité de remboursement de l'emprunt s'élève à 15 800 € jusqu'en 2022, et que cet effort financier est contraignant pour un équipement qui assure un service minimum. (Arrêt total de la chaufferie bois)

Examiné en commission des finances, ce projet de budget s'établit à l'équilibre de la manière suivante :

Exploitation	* Dépenses :	45 161.59 €
	* Recettes :	45 161.59 €
Investissement :	* Dépenses :	38 486.65 €
	* Recettes :	38 486.65 €

Une subvention du budget communal sera versée pour combler le déficit d'investissement.

Après avoir examiné chacun des chapitres, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, l'affectation des résultats 2015 et le projet de budget annexe 2016 « chaufferie », tels que présentés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE DES BLANCHERES :

Le compte administratif 2015 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 19 936.00€,
- un déficit d'investissement de 200 599.74 €

Le déficit d'investissement ne doit pas être comblé. Il reflète le résultat d'écritures d'ordre de constatations des stocks. Le déficit va se réduire au fur et à mesure des ventes des terrains.

Examiné en commission des finances, ce projet de budget s'établit à l'équilibre de la manière suivante, de manière équivalente à celui de 2015 :

Fonctionnement :	* Dépenses :	225 536.00 €
	* Recettes	225 536.00 €
Investissement :	* Dépenses :	391 199.74 €
	* Recettes	391 199.74 €

Après avoir examiné chacun des chapitres, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, l'affectation des résultats 2015 et le projet de budget annexe 2016 « zone artisanale des Blanchères » tels que présentés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT :

Le compte administratif 2015 fait apparaître :

Un excédent cumulé d'exploitation	125 174.86 €
Un excédent cumulé d'investissement	232 747.93 €
Le solde des restes à réaliser (déficit) s'élève à	- 242 570.00 €

Le besoin d'autofinancement s'élève à 9 822.07 €

Il est proposé les reports suivants :

Affectation au R 1068 en investissement	9 822.07 €
Report au R 002 en exploitation	115 352.79 €
Report au R 001 en investissement	232 747.93 €

Le projet du budget annexe « Eau/Assainissement » s'établit comme suit :

Exploitation	* Dépenses :	487 856.19 €
	* Recettes	487 856.19 €
Investissement	* Dépenses :	422 228.76 €
	* Recettes	422 228.76 €

Monsieur le Maire précise que la loi « NOTRE » prévoit le transfert des compétences « eau et assainissement » aux intercommunalités. Les modalités de ce transfert ne sont pas encore connues à ce jour et ne permettent pas de définir les priorités des travaux à engager, néanmoins la municipalité prévoit dans son budget le remplacement partiel des conduites en plomb et de reconduire l'appel d'offres du marché à bons de commandes.

Après avoir examiné chacun des chapitres, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, l'affectation des résultats 2015 et le projet de budget annexe 2016 « eau et assainissement » tels que présentés ci-dessus.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le compte administratif 2015 fait apparaître :

Un excédent cumulé de fonctionnement de	708 967.83 €
Un excédent cumulé d'investissement de	114 151.55 €
Le solde des restes à réaliser (déficit) s'élève à	- 444 830.00 €

SEMCODA : autorisation d'augmentation du capital et modification des statuts

La commune est actionnaire de la SEMCODA par la possession de 12 actions d'une valeur nominale de 16 €, tout en précisant que la valeur réelle de l'action est bien supérieure puisque dans la procédure d'augmentation de capital en cours, le prix d'émission a été fixé à 283 €.

Par ailleurs le conseil d'administration de la SEMCODA réfléchit sur la possibilité de distribuer des dividendes à ses actionnaires compte tenu des bons résultats enregistrés depuis de nombreuses années.

La distribution des dividendes étant liée au montant du capital social, le conseil d'administration de la SEMCODA envisage d'incorporer au capital social les primes d'émission inscrites au passif du bilan pour plus de 27 millions d'euros, portant ainsi la valeur nominale de ses actions à 44 €. Il est rappelé que la prime d'émission est le prix payé par les actionnaires qui ont participé aux différentes augmentations de capital en sus de la valeur nominale pour tenir compte de la valeur réelle des actions.

Pour cela, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée concomitamment à l'assemblée générale ordinaire le 24 juin prochain.

S'agissant d'une décision touchant le capital social et impliquant une modification des statuts d'une société d'économie mixte, une délibération préalable doit être prise par notre conseil municipal (ou communautaire) pour autoriser notre représentant à voter cette décision, pour voter par procuration ou donner pouvoir dans ce sens,

En effet, l'article L 1524-1 du CGCT stipule : « A peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale, sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir **sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification.** »

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Vu notamment l'article L 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que les dispositions du Code de Commerce visant les sociétés anonymes,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de donner pouvoir au représentant de la commune à l'Assemblée Générale extraordinaire, afin :

- **D'autoriser la SEMCOA à augmenter son capital d'une somme de 27 022 576 € portant ce dernier de 15 441 472 €. à 42 464 048 €. par incorporation directe de la somme prélevée sur le compte « prime d'émission ». Cette augmentation de capital est réalisée par élévation de la valeur nominale des 965 092 actions de 16 € à 44 € chacune.**
- **D'autoriser la modification des statuts proposée.**
- **De valider le dossier que la SEMCODA doit présenter à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire et qui est annexé à la présente délibération.**

Maison de l'Enseignement Musical, des Arts et de la Culture : avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre

Monsieur le Maire explique qu'en raison du changement de l'implantation de ce futur bâtiment sur la parcelle cadastrée section AA n° 219, les études du maître d'oeuvre ont été décalées et qu'il est nécessaire d'en prolonger les délais ainsi que ceux des travaux. Il convient de formaliser cette modification par un avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des élus présents et représentés,

- autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'oeuvre pour la construction de la Maison de l'Enseignement Musical, des Arts et de la Culture, attribué à l'Agence d'Architecture T2F à Pont d'Ain.

Maison de l'Enseignement Musical, des Arts et de la Culture : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de M. Damien ABAD, député

Monsieur le Maire rappelle le projet de la Maison de l'Enseignement Musical, des Arts et de la Culture. Il est proposé de demander une subvention à Monsieur Damien ABAD, député, au titre de la réserve parlementaire.

Le montant prévisionnel total des travaux s'élève à 499 966 Euros hors taxes.

Le plan de financement se décompose comme suit :

Montant H.T. en €			
Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Maîtrise d'oeuvre	36 541,66	Subvention Conseil Départemental	56 550,00
Bureau de contrôle	2 525,00	Subvention CDRA	47 500,00
Mission HAND +SPS	2 900,00	Subvention DETR	29 000,00
Travaux	426 000,00	Fonds de concours CCRAPC	40 000,00
Réfection jeu de boules (induite par l'implantation de ce bâtiment sur la parcelle)	32 000,00	Emprunt	200 000,00
		Fonds propres	126 916,66
TOTAL	499 966,66	TOTAL	499 966,66

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des élus présents et représentés, **DECIDE**

- de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de M. Damien ABAD, député, pour la réalisation des travaux de construction de la Maison de l'Enseignement Musical, des Arts et de la Culture.
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Droit de préemption urbain

L'assemblée décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas faire usage de son droit de préemption urbain concernant les propriétés sises sur les parcelles suivantes :

- Section AC n° 241 -944 m² pris sur 6 265 m² - Grande Rue
- Section AB n° 634 – 61 m² - 26 Grande Rue

Décisions prises dans le cadre de la délégation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de compétence qui lui est consentie par ce dernier :

- Signature pour accord d'un devis avec les Pompes Funèbres ALLARDET pour la fourniture et la pose d'une plaque au Carré des Soldats d'un montant de 666.67 € H.T.
- Signature pour accord d'un devis de l'Entreprise PANUCCIO pour la fourniture de briques réfractaires destinées à la rénovation du four d'Hauterive d'un montant de 1 045.00 € H.T.
- Signature pour accord d'un devis de LA Société ECHO-VERT pour la fourniture de terreau d'un montant de 1 714.35 € H.T.

Questions et informations diverses

- ✓ Monsieur le Maire annonce les dates suivantes :
 - ✓ La réunion mardi 5 avril 2016 des utilisateurs du gymnase pour la gestion des plannings en raison de la fermeture pour travaux,
 - L'assemblée générale de Groupama le 6 avril 2016 à 18 h à la salle des fêtes,
 - Le concert annuel de l'école des Trois Rivières le 9 avril 2016 à Ambronay
 - La farfouille du Sou des Ecoles le 10 avril,
 - La réunion publique du SCOT Bucopa le 12 avril 2016 à Ambérieu.
- ✓ Il fait part de sa décision de fermeture du local pétanque situé dans l'ancienne fruitière à Hauterive pour des raisons de sécurité. Cette salle ne pourra être remise en service qu'après des travaux importants de remise aux normes des installations électriques.
- ✓ Il informe des remerciements de Mme VIEUDRIN et de ses enfants lors du décès de M. Henri VIEUDRIN,
 - ✓ Aucune réponse n'a été apportée par l'Atelier Citron Bleu suite au courrier adressé au sujet des dégradations de la fresque murale sur le bâtiment de l'ancienne gare.

Fin de séance à 21h30

* * * * *
* * *